



## APPEL A PROJET

### Projet collectif 2021 : Replacer l'utilisateur dans les CADA au coeur de l'accompagnement

#### 1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc...).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

#### Région Hauts-de-France





## 1. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

Les CADA concernés par ce projet sont des établissements situés dans le département du Pas-de-Calais et spécialisés dans l'accompagnement personnalisé et l'hébergement des demandeurs d'asile.

Au sein de ces structures, une équipe pluridisciplinaire procède à un accompagnement social, administratif et sanitaire des demandeurs d'asile.

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale dont relèvent les CADA place l'utilisateur au cœur du dispositif et lui reconnaît un certain nombre de droits dont la participation à son projet de prise en charge.

Dans ce cadre, il est du devoir des CADA de mettre en place des modes d'accompagnement impliquant l'utilisateur dans la vie sociale et culturelle de l'institution.

En termes d'accompagnement, la participation de l'utilisateur à l'élaboration de son projet individualisé et à des instances d'expression et de consultation est devenue une activité principale pour les CADA valorisant ce dernier et améliorant la qualité de la prise en charge.

Néanmoins, les travailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à des problèmes d'interculturalité où ils sont tentés de prendre leur propre culture comme repère, de décider à la place de l'utilisateur pouvant provoquer une source de conflit et d'incompréhension.

A cela s'ajoutent la complexité et l'exigence des familles accueillies qui nécessitent d'adopter une vraie posture d'écoute et une réponse sociale adaptée. Celles-ci vivent dans un état de détresse qui peut s'accompagner de bouleversements des rôles et des places de chacun et entraîner des difficultés psychologiques et relationnelles.

Travailler au quotidien avec les usagers demande aussi de garantir un accueil créant de la confiance et du dialogue. Cela nécessite de mettre en place un ensemble de règles propres au centre d'hébergement en appliquant des sanctions éducatives adaptées.

Face à ces enjeux et à ces situations complexes, les travailleurs sociaux se sentent parfois démunis d'où la nécessité de s'approprier les compétences essentielles liées à leur intervention et d'adopter la posture éducative la plus juste possible afin d'accompagner les personnes accueillies.

Cette action de formation favorisera les échanges de pratiques et l'harmonisation des postures professionnelles entre les intervenants sociaux de territoires proches.



## 2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

### *L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :*

- Connaître les principales caractéristiques des personnes accueillies (*interculturalité, traumatismes subis, déracinement, barrière de la langue et troubles psycho-affectifs*)
- Faire respecter auprès des usagers le règlement de fonctionnement du CADA
- Savoir appliquer les sanctions éducatives adaptées en posant le cadre et en adoptant la bonne posture professionnelle
- Savoir organiser et animer une instance de participation et d'expression avec les usagers
- Elaborer et conduire un projet d'animation sociale et culturelle

### *Le public concerné :*

Cette formation visera les professionnels intervenant en CADA ainsi que les chefs de service concernés par la problématique.

### *Méthodes pédagogiques :*

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant des apports théoriques courts reliés systématiquement à des partages d'expérience sur des situations rencontrées par les apprenants.

La formation devra favoriser les **échanges de pratiques** entre les professionnels des différentes structures.

L'organisme devra se nourrir pendant la formation de situations réellement rencontrées au quotidien par les professionnels pour être force de proposition en apportant des solutions dans l'accompagnement de l'utilisateur.

L'organisme devra privilégier une démarche pédagogique active et participative.

Également, l'organisme devra tenir compte des travaux déjà engagés sur le sujet et inscrire sa proposition dans ce cadre. En effet, certains professionnels ont pu bénéficier en 2018 d'une formation sur « **La mise en œuvre du projet personnalisé en CADA sous-tendue par la préparation à la sortie** » ainsi qu'en 2020 une formation sur « **La gestion des sorties** » déployée auprès des professionnels et chefs de service.

L'action doit donner lieu à la production de documents par le prestataire, permettant aux participants de conserver les différents apports de la formation.



### 3. Les conditions de réalisation

#### **Durée :**

La durée de l'action sera limitée à **5 jours** par stagiaire avec un rythme d'une journée de formation tous les 2 mois. Les travaux d'intersession entre les journées seront planifiés portant sur des retours d'expérience suite aux situations professionnelles observées ou rencontrées.

#### **Nombre de participants :**

**1 groupe** de 16 personnes maximum dont 3 professionnels + 1 chef de service par structure

#### **Lieu de réalisation :**

Au sein des différentes structures participantes situées sur le territoire du Pas de Calais (62).

#### **Planification :**

- Démarrage du groupe à partir de novembre **2021**
- Les mardis ou les jeudis (hors vacances scolaires Zone B)

#### **Logistique**

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à l'OPCO Santé sur présentation des justificatifs (20 € TTC maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

#### **Evaluation**

##### Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

##### Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.



#### Evaluation des compétences :

Une évaluation à froid est demandée pour mesurer l'application terrain des effets de la formation à **3 mois post-formation**. Un temps d'échange téléphonique sera planifié entre le chef de service de chaque structure et le formateur permettant de mesurer les retours d'expérience et les actions concrètes mises en œuvre par les apprenants.

#### *Suivi – Facturation*

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

#### 4. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise du secteur d'activité CADA

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.

#### 5. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action



- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

#### 6. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour papier **et** numérique avant le **05/10/2021**

Choix de l'organisme prestataire : **octobre 2021**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **octobre 2021**

#### 7. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :

**OPCO santé Hauts de France – Pôle ingénierie de formation**  
6 Place Pierre Mendès France 59043 LILLE Cedex (5ème étage)

ET en support informatique par messagerie à :

[herve.picotin@opco-sante.fr](mailto:herve.picotin@opco-sante.fr)

Pour tout complément, vous pouvez contacter :  
Hervé PICOTIN au 03 20 30 41 63/ 06 46 57 92 38

**Référence du dossier à rappeler svp : PC21/HP**